

Fonds pour une Transition Juste



Appel à projets

« *Accélérer la transition juste des Bouches du Rhône* »

13 février 2023

Objectifs du webinar

- Présenter les objectifs et contenu de l'appel à projet
- Permettre une appropriation des attendus et des outils à disposition
- Vous accompagner dans l'élaboration de votre demande d'aide
- Répondre à vos interrogations



Un webinar en 2 parties

Introduction. Le contexte de l'appel à projet

Première partie. Les points clefs de l'appel à projet

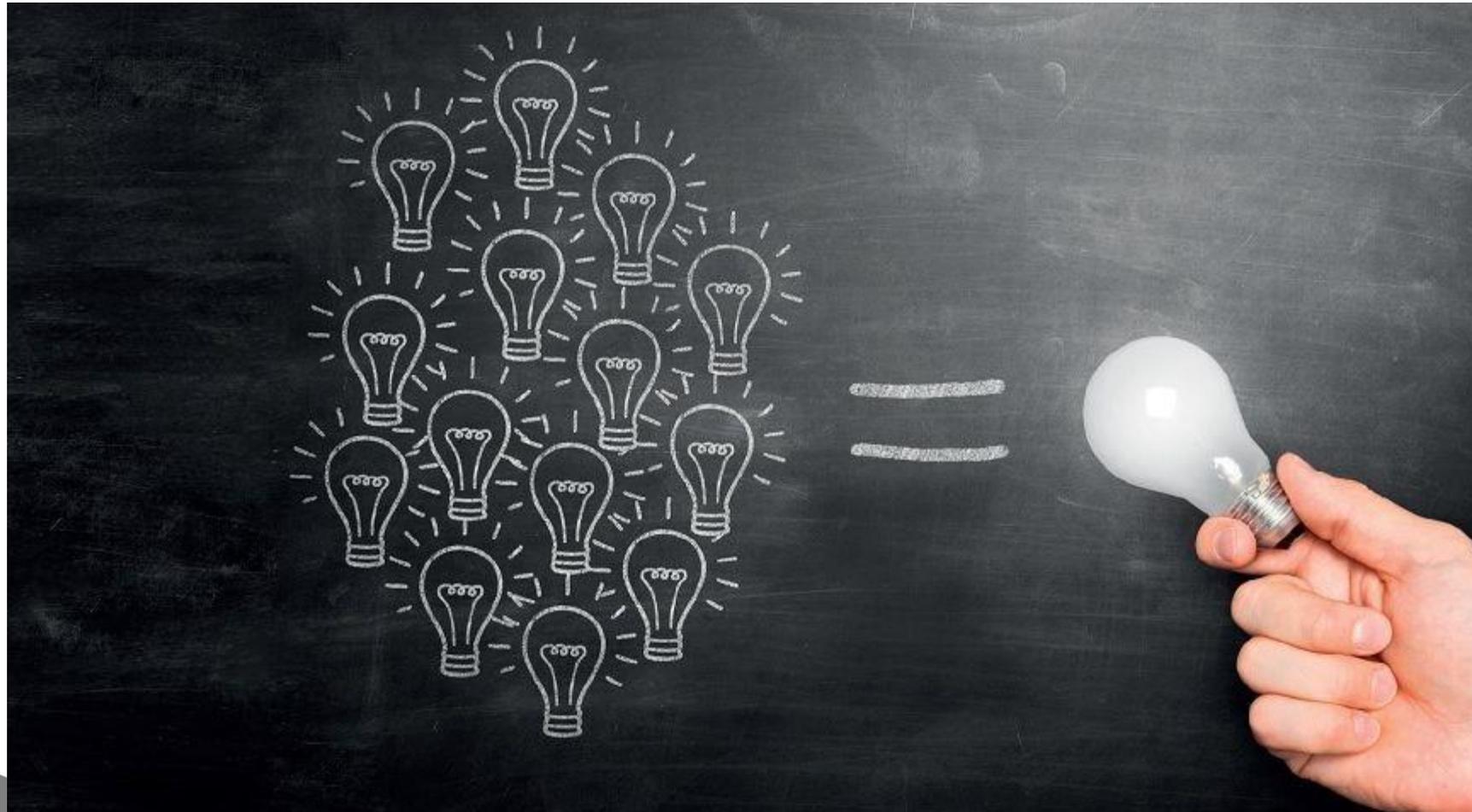
- Les typologies d'actions soutenues
- Les critères d'éligibilité
- Les critères de sélection
- Les indicateurs

Deuxième partie. Les étapes du dépôt d'une demande d'aide

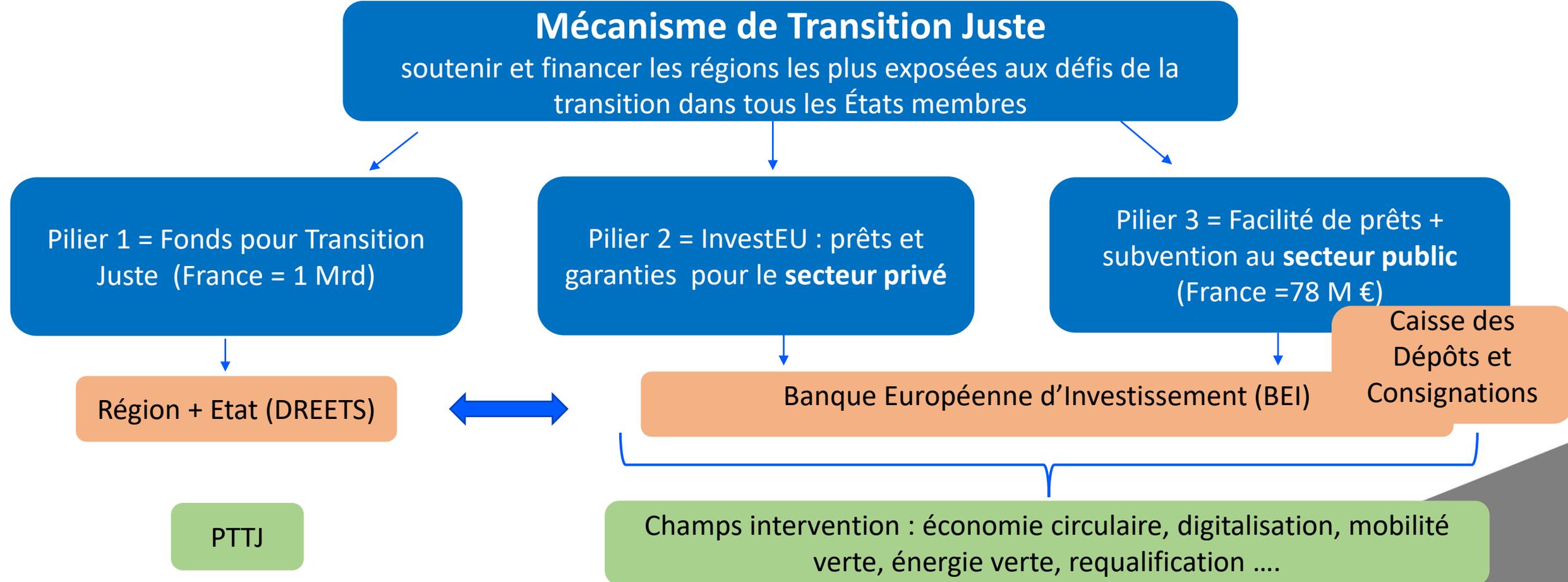
- Le processus d'instruction, programmation, certification
- Les étapes du dépôt de demande
- Le plan de financement
- Les aides d'Etat
- Le DNSH



Introduction : Le contexte de l'appel à projet

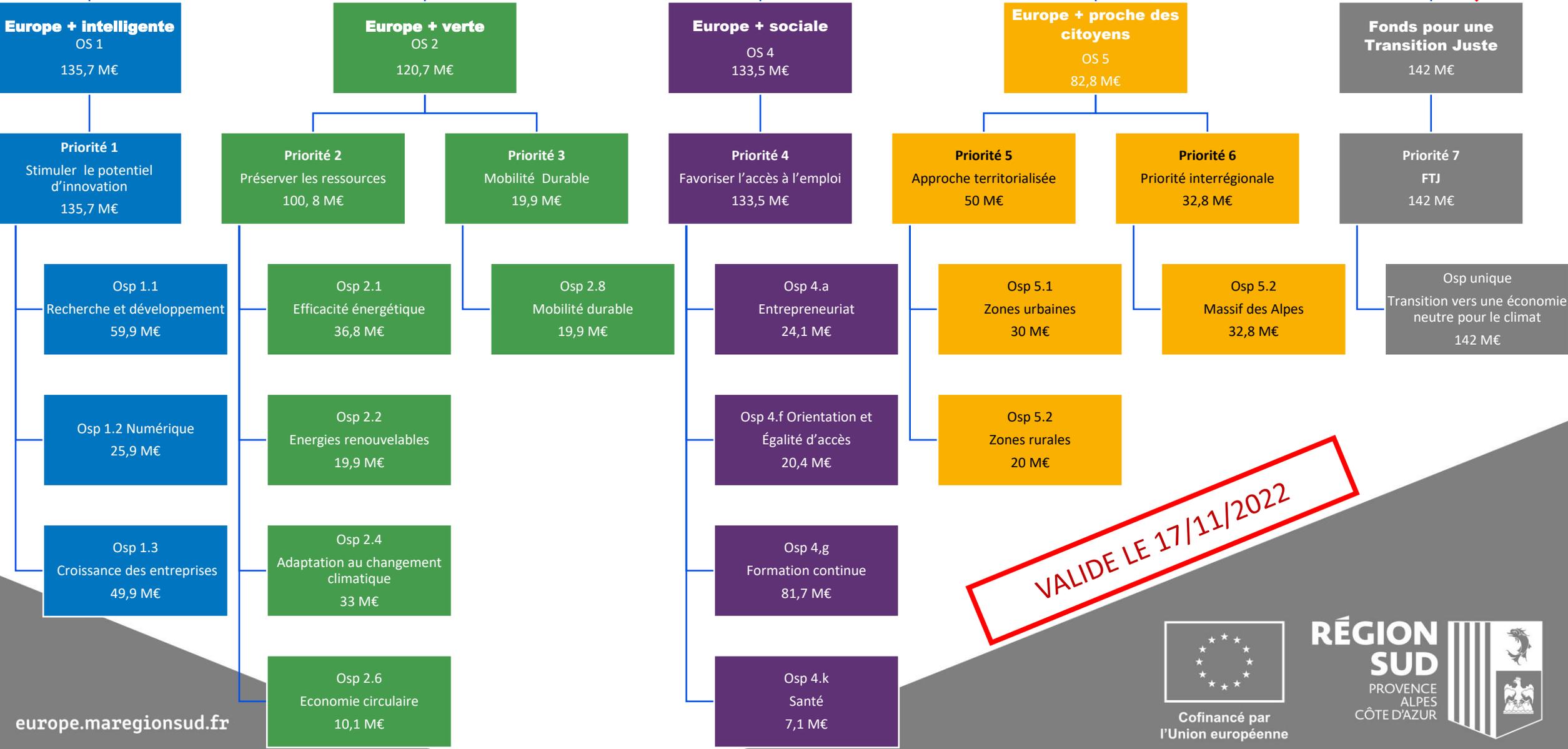


Le Mécanisme de Transition Juste



Le MTJ permet de répondre aux enjeux du Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) et bénéficie à son territoire éligible : les Bouches-du-Rhône.

Le Programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027



VALIDE LE 17/11/2022



La stratégie d'intervention du PTTJ

Au niveau européen, le FTJ vise à soutenir les territoires confrontés à de graves difficultés socio-économiques résultant de la transition vers la neutralité climatique et éviter l'aggravation des inégalités régionales.

Au niveau local, le PTTJ vise à atténuer les effets de la transition en finançant la **diversification** et la modernisation de l'économie locale et en atténuant les répercussions négatives sur l'**emploi**.



1ère partie : Les points clefs de l'appel à projet



Cofinancé par l'Union européenne

APPEL A PROJETS FTJ
Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes
FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027

Objectif spécifique unique Fonds pour une Transition Juste
« Accélérer la transition juste des Bouches du Rhône »

Dépôt des candidatures :
Les dates limites de dépôt font l'objet d'une information sur le site => europe.maregionsud.fr

Le présent appel à projets se fonde sur la méthode et les critères de sélection validés par le Comité de suivi interfonds du 12 avril 2022

Codification E-synergie :

Territoire :	Région SUD
Programme :	Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027
Codification :	PRO7/IS08_1_CycleMatiere PRO7/IS08_1_MIXNRJ PRO7/IS08_1_EcologieIndustrielle
Service Guichet :	Service Transition Juste Ecologique et Energétique
Appel à projets :	AAP_PRO7_FTJ_2023

Lancement de l'appel à projet:
13 février 2023

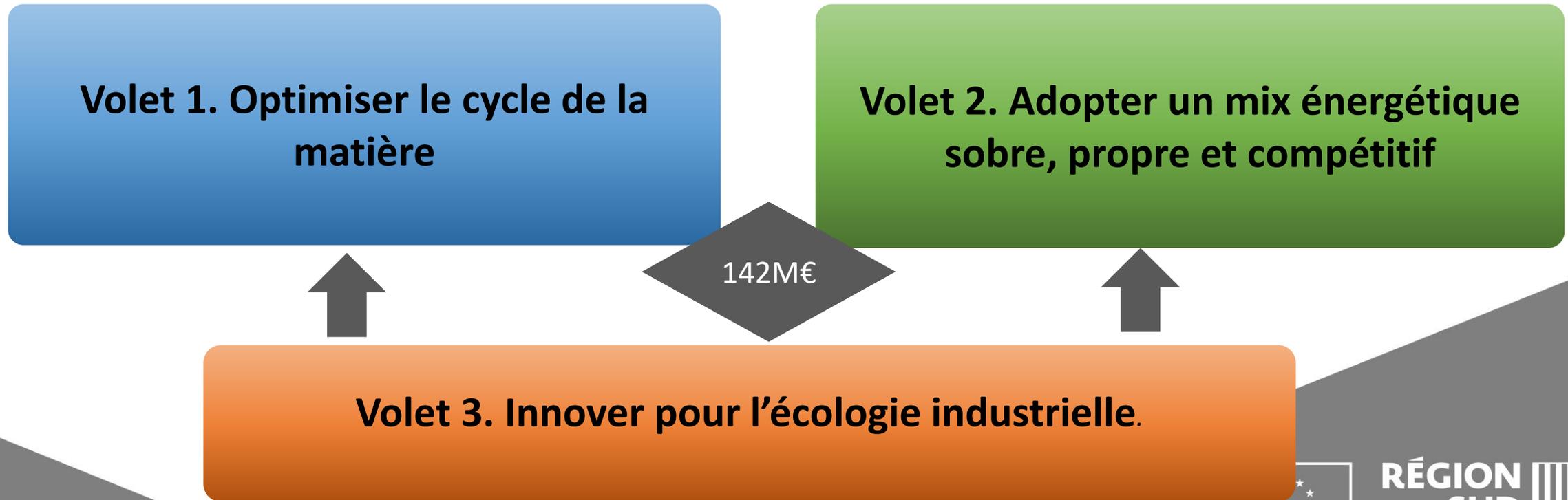
Dates limite de dépôt du dossier de candidature :
9 mai 2023

Enveloppe prévisionnelle
142 M€

Dispo ici : ["Accélérer la transition juste des Bouches-du-Rhône" - Europe en Région Sud \(maregionsud.fr\)](http://europe.maregionsud.fr)

1.1. Les typologies d'actions soutenues

Accompagner le territoire dans sa transition climatique par une transformation profonde du modèle industriel aujourd'hui linéaire, **vers un modèle circulaire, sobre, décarboné et générateur d'emplois**



1.1. Les typologies d'actions soutenues

Volet 1. Optimiser le cycle de la matière

Démantèlement et tri des déchets dans un objectif de recyclage et valorisation

- **Activités de démantèlement de :**
 - navires de plaisance et de commerce ;
 - aéronefs ;
 - cellules photovoltaïques ;
 - pales d'éoliennes
 - etc...
- **Activités de tri et de récupération matières notamment dans les « mines urbaines »**, les flux de déchets en mélange, les anciens sites de stockage de déchets : traitement sélectif des DEEE, des déchets du bâtiment...

Fabrication de matières premières secondaires à partir de déchets et de matières biosourcées

- **Valorisation de nouveaux gisements de biomasse** : algues, résidus de bois, argile, co-produits et sous-produits de fabrication et autres matériaux biosourcés...
- **Fabrication de produits à partir de matériaux biosourcés :**
 - bétons biosourcés,
 - isolants biosourcés ,
 - peintures et colles biosourcées,
 - tuiles et briques utilisant des argiles faibles en carbonates...
- **Fabrication de produits issus de la chimie verte :** biopolymères, biolubrifiants, bio solvants...
- **Recyclage chimique, biologique / enzymatique** ou mécanique des déchets plastiques ;
- **Recyclage des résidus**

Allongement de la durée de vie des produits, écoconception et réemploi

- **Matériauthèques** et recycleries, tous lieux permettant l'accueil de matières en vue de leur réemploi ;
- **Réemploi de produits minéraux** non métalliques (clinker, plâtres, chaux, granulats, tuiles et briques, etc....) ;
- **Réemploi d'emballages** alimentaires et non alimentaires ;
- **Valorisation de coproduits ou résidus** qui étaient jusque-là non valorisés ;
- Investissements liés à **l'économie de la fonctionnalité** : offre de services relative à l'usage d'un bien ou d'un service et non du bien lui-même.

1.1. Les typologies d'actions soutenues

Volet 2. Adopter un mix énergétique sobre, propre et compétitif

Fabrication d'équipements et de systèmes permettant la production, le stockage et l'usage des énergies renouvelables

- Cellules photovoltaïques,
- Chauffe-eau solaire,
- Pale d'éolienne,
- Pompes à chaleur
- Electrolyseur,
- Batteries,
- Pile à combustible,
- Etc.

Production d'énergie à partir de sources renouvelables (création/ extension)

- **Electricité et chaleur à partir d'énergie solaire :**
 - installations solaires photovoltaïques intégrés ou en surimposition au bâti et pour un usage exclusivement en autoconsommation ou en revente de grès à grès (contrat d'achat d'électricité ou Power Purchase Agreement).
 - installations solaires thermiques.
- **Electricité** à partir d'énergies marines, d'éoliennes.
- **Chaleur** à partir de biomasse, géothermie, thalassothermie.
- **Méthaniseur** produisant du biogaz, gazéification de biomasse
- **Cogénération**

1.1. Les typologies d'actions soutenues

Volet 2. Adopter un mix énergétique sobre, propre et compétitif

Réseau de chaleur et/ou de froid (création / extension / amélioration)

- Réseau de chaleur et/ou de froid alimenté par la biomasse, biogaz, thalassothermie, géothermie, solaire thermique.
- Amélioration de réseau de chaleur et/ou de froid existant en un réseau efficace.

Stockage d'énergie de sources renouvelables

- Stockage d'hydrogène renouvelable, de biogaz.
- Stockage de type mécanique (air comprimé, volant d'inertie), électrochimique (batterie), électromagnétique, thermique.

Efficacité énergétique des équipements et des bâtiments industriels

- Bâtiment industriel :
 - isolation,
 - éclairage,
 - ventilation,
 - chauffage/refroidissement,
 - systèmes de gestion énergétiques intelligents,
 - protections solaires extérieures.
- Equipement et process industriels :
 - moteurs,
 - compresseurs, ventilateurs ...

1.1. Les typologies d'actions soutenues

Volet 3. Innover pour l'écologie industrielle Développement expérimental – Organisation – Procédés – Infrastructures de recherche

Innovation dans le domaine de l'optimisation du cycle de la matière (volet 1)

- Process de tri et démantèlement
- Process de fabrication
- Intrans (matière traitée)
- Matière produite (produit fini)
- Sobriété matière
- Réemployabilité

Innovation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des équipements et bâtiments industriels (volet 2)

- Process de fabrication
- Equipements
- Source d'énergie
- Process de stockage
- Récupérabilité



Sondage

Dans quel volet se situe votre projet ?

- **Volet 1. Optimiser le cycle de la matière**
- **Volet 2. Adopter un mix énergétique sobre, propre et compétitif**
- **Volet 3. Innover pour l'écologie industrielle**
- **Je n'ai pas projet**



1.2. Les critères d'éligibilité de l'opération

1. Le bénéficiaire
2. La thématique
3. Le lieu de réalisation
4. Le démarrage et la durée de l'opération
5. Le plan de financement
6. Les catégories de dépenses



Le non respect de l'un
des critères rend le
projet inéligible



Le bénéficiaire

Les bénéficiaires cibles

- PME-TPE, dont les entreprises jeunes pousses
- Associations ;
- Sociétés de projet qui ont les caractéristiques d'une PME au sens communautaire ;
- Organismes publics : collectivité territoriale, établissement publics etc... ;
- Fondations ;
- Organismes de recherche et de diffusion des connaissances ;
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche.



Les bénéficiaires exclus :

- **Grandes entreprises** (*au sens européen – recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003*)
- **Entreprises en difficulté** (*au sens de l'article 2.18 du règlement UE n°651/2014 de la Commission*)



La thématique



Le projet est éligible si :

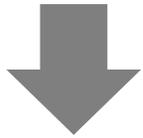
- Il répond aux objectifs de l'appel (2.1 de l'AAP)
- Ses actions appartiennent à l'un des 3 volets
- Il permet d'atténuer les conséquences de la transition

Les exclusions

- Investissements liés à la production, à la transformation, au transport, à la distribution, au stockage ou à la combustion de **combustibles fossiles** (article 9 du règlement FTJ)
- Activités soumises au système communautaire **d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre** (annexe I et II de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003)
- Action **n'ayant pas une application dans les secteurs industriels** (notamment les domaines agricoles, aquacoles et halieutiques, etc.).
- Concernant les **déchets, sont exclus** :
 - la valorisation énergétique des déchets - excepté pour les déchets organiques
 - les Combustibles Solides de Récupération ;
 - la collecte et le transport de déchets ;
 - les centres de tri d'ordures ménagères.

Le lieu de réalisation

Les 119 communes des Bouches du Rhône



Une opération est éligible lorsqu'elle est réalisée sur **le territoire éligible** et ce, quelle que soit la localisation du siège social du porteur de projet



Le démarrage et la durée de l'opération

L'opération devra : avoir commencé après le **01/01/2021** et ne pas être achevée lors de la demande d'aide ;
ne pas excéder 42 mois = réalisation physique + acquittement des dépenses



Période d'exécution physique de l'opération et d'éligibilité des dépenses

Acquittement des dépenses

Remonté de dépenses

★
Acompte 1

★
Acompte 2

★
solde

Durée de la convention

+ 2 ans



Le plan de financement

Respect des intensités d'aide maximales :

- Taux d'aide FTJ maximal = **70 %**
- Lorsque le soutien entre dans la réglementation des aides d'Etat, le taux est fixé par chaque **régime** ou notification individuelle → il est **inférieur à 70%**.

Respect du seuil plancher :

- **A minima, 500 000 €** de cout total éligible



Une même dépense ne peut pas être financée **par plusieurs fonds / programmes / instruments de l'Union européenne**

Incompatibilité du FTJ avec certaines aides publiques → Plan National de Relance et de Résilience qui s'inscrit dans le plan de relance NextGenerationEU et « la facilité pour la reprise et la résilience » qui en découle.

Les catégories de dépenses éligibles

**COUTS DIRECTS
REELS**

Equipements

Travaux (fourniture et
pose)

Etudes spécifiques dédiées au projet
(ACV, audit énergétique, études de
maîtrise d'œuvre).

**COUTS DIRECTS
FORFAIT = 20%
DU COUT
DIRECT REEL**

Personnel

**COUTS
INDIRECTS
FORFAIT = 7%
DES COUTS
DIRECTS**

Frais de structure,
déplacements ...



1.2. Les critères de sélection des projets

Les critères de sélection permettent d'évaluer les opérations éligibles.

Critères de qualité

- **Raison d'être du projet, modalités d'élaboration et cadre de réalisation**
- **Appréciation du niveau de maturité du projet**
- **Valeur ajoutée et impact du projet sur sa thématique ou sur le territoire**
- **Réponse aux enjeux du développement durable/respect des principes horizontaux/charte des droits fondamentaux**

Critères de performance

- **Capacité administrative du porteur**
- **Performance financière du projet**
- **Contribution du projet aux indicateurs du programme**



1.3. Les indicateurs

		Indicateurs de réalisation				Indicateurs de résultats				
Volets	Types d'actions	RCO 01	RCO 02	RCO 34	RCO 22	RCR 01	RCR 02	RCR 29	RCR 31	RCR 48
Volet 1	Optimiser le cycle de la matière	x	x	x		x	x			x
Volet 2	Adopter un mix énergétique sobre, propre et compétitif	x	x		x	x	x	x	x	
	Efficacité énergétique des équipements et bâtiments industriels	x	x			x	x			
Volet 3	Innover pour l'écologie industrielle	x	x			x	x			

Méthodes de calculs des indicateurs en Annexe B p26 de l'appel

Les 4 indicateurs de réalisation :

- **RCO01** Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont micro (RCO01a), petites (RCO01b), moyennes (RCO01c), grandes (RCO01d))
- **RCO02** Entreprises soutenues au moyen des subventions
- **RCO34** Capacités supplémentaires de recyclage des déchets
- **RCO22** Capacité supplémentaire de production d'énergie à partir de sources renouvelables (dont : électricité (RCO22a), chaleur (RCO22b))

Les 5 indicateurs de résultats :

- **RCR01** Emplois créés dans les entités bénéficiant d'un soutien
- **RCR02a** Investissements privés complétant un soutien public (subvention)
- **RCR29** Emissions estimées de gaz à effet de serre
- **RCR31** Total de l'énergie renouvelable produite (dont : électricité (RCR31a), chaleur (RCR31b))
- **RCR48** Déchets utilisés comme matières premières

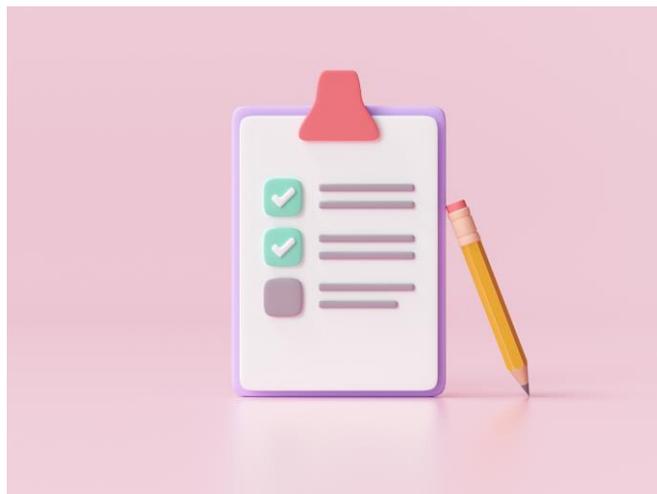
Bravo !! Une première étape de passée !



Sondage n°2

Pensez-vous que votre projet correspond aux attentes de cet appel à projet ?

- **Plutôt Oui**
- **Plutôt Non**
- **Je n'ai pas de projet**

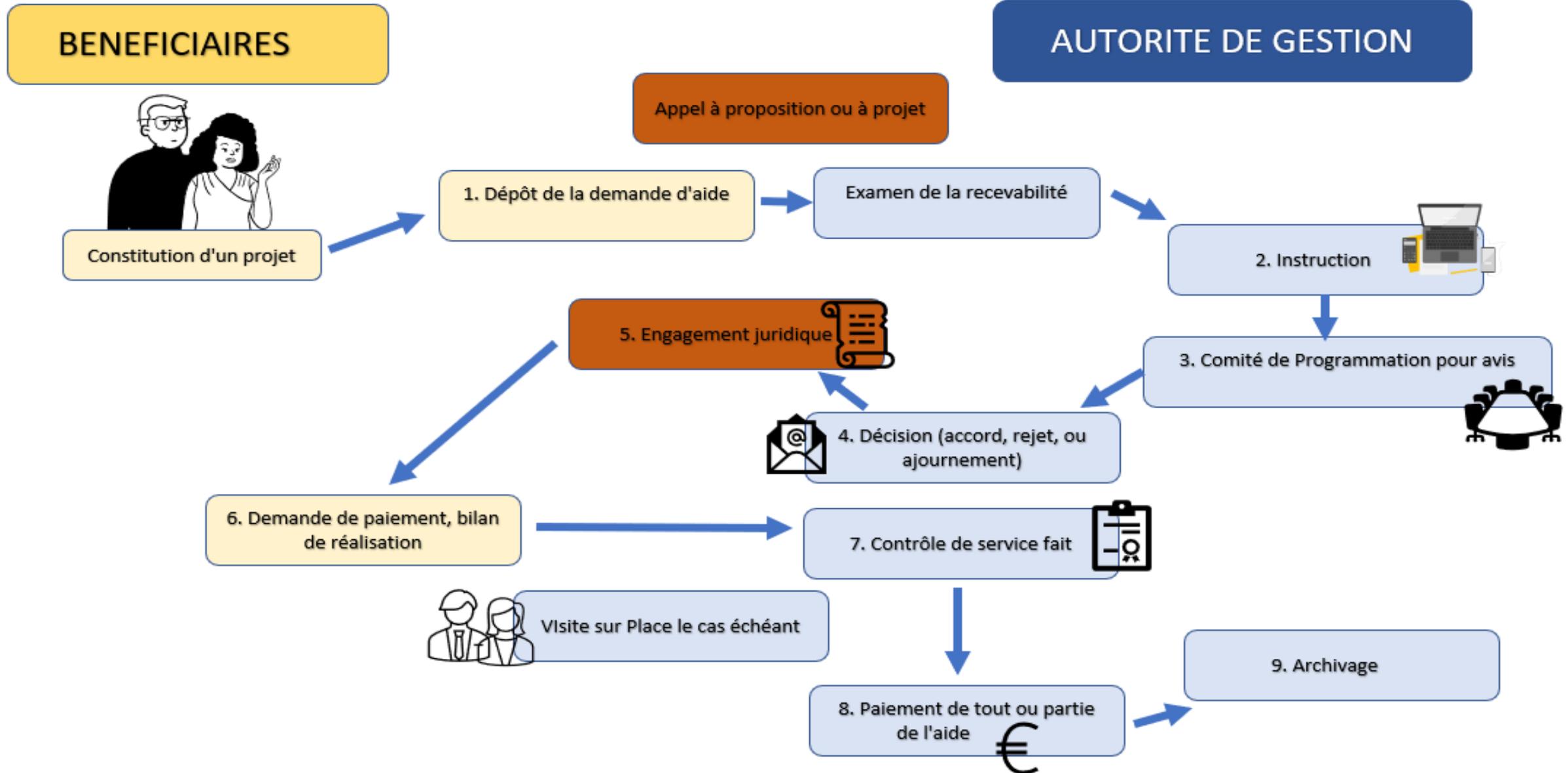


2ème partie :

Les étapes du dépôt d'une demande d'aide



2.1. Le processus d'instruction, programmation, certification



2.2. Les étapes du dépôt d'un dossier



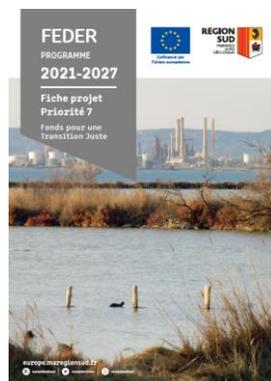
1. Prendre connaissance de l'appel

2. Remplir et renvoyer la Fiche projet

3. Prendre de contact avec l'équipe du FTJ

4. Constituer le dossier de demande d'aide et ses annexes

federFTJ@maregionsud.fr



2.3. La saisie dossier de demande sur e-synergie

1. Préparer son dossier de demande de subvention :

Trame Standard e-synergie
(format Word)

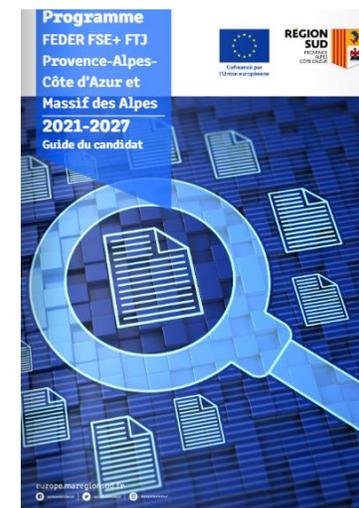
Outil : le guide du candidat
Dispo ici : [Candidat : tous mes outils - Europe en Région Sud \(mregionsud.fr\)](http://mregionsud.fr)

2. Déposer son dossier sur e-synergie :

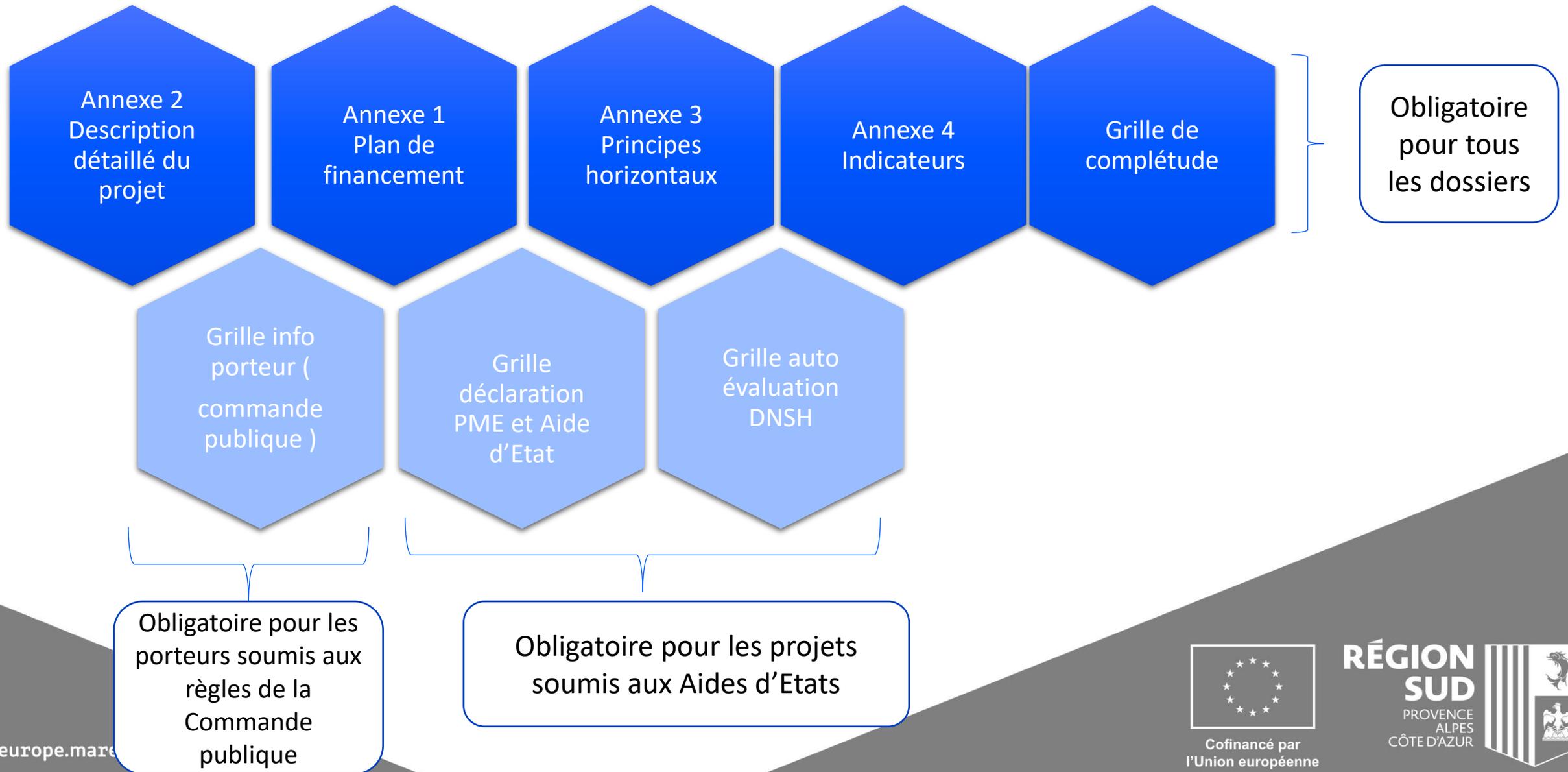
[E-Synergie - Portail \(e-synergie-europe.fr\)](http://e-synergie-europe.fr)

Outil : la Notice aide utilisation e-synergie, disponible dans le Zip de l'appel

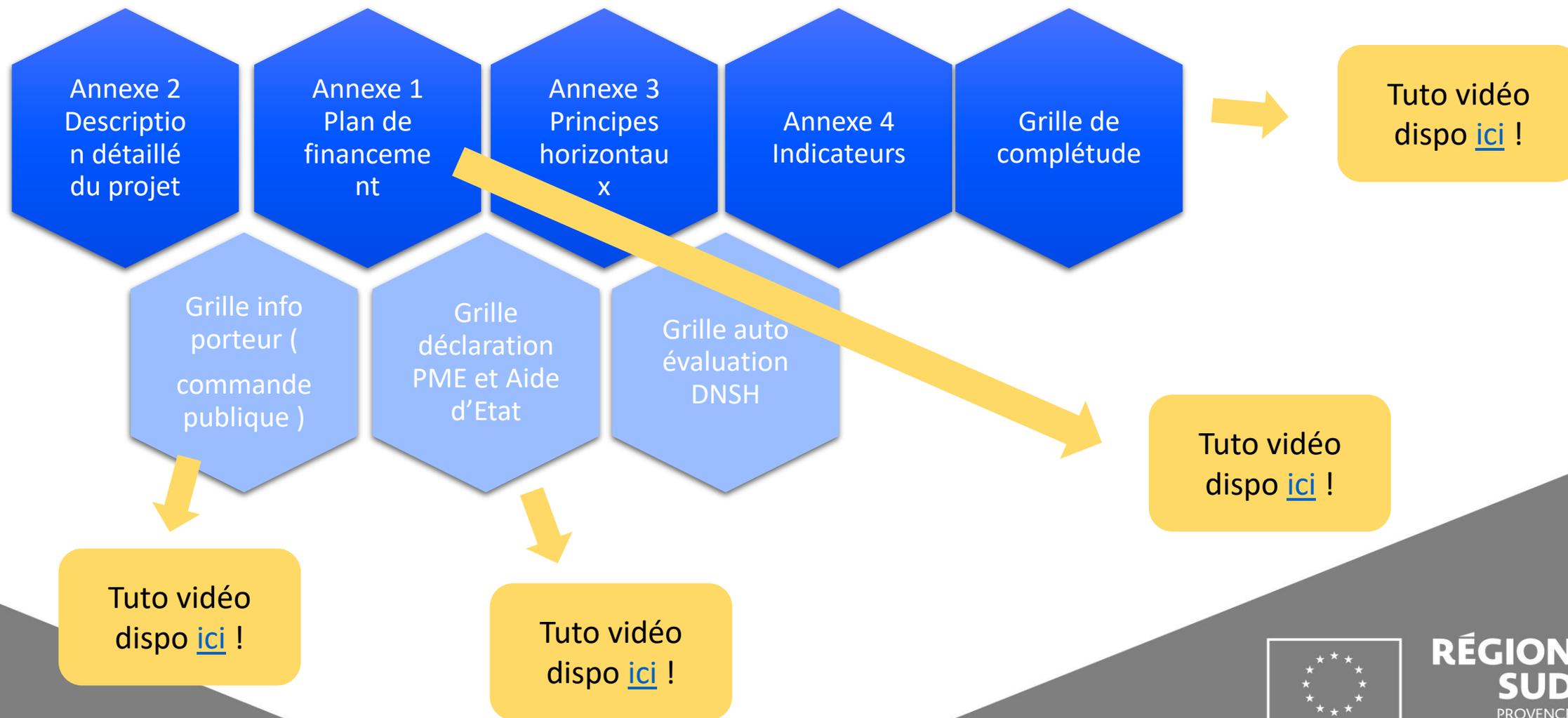
Demande d'aide effectuée en ligne (e-synergie)



2.4. Les pièces à joindre au dossier



Liens des tutoriels disponibles sur le site internet :



Présentation Plan de Financement

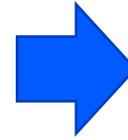
Tuto vidéo
dispo [ici](#) !

CATEGORIE DE DEPENSES	LIBELLE DU POSTE DE DEPENSES	BREVE DESCRIPTION DE SON CONTENU	NATURE	CETTE DEPENSE EST ELLE ENGAGEE A LA DATE DU DEPOT ? OUI/NON	CLE DE REPARTITION LE CAS ECHEANT	MONTANT TOTAL	%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT MATERIEL ET IMMATERIEL	exemple : achat et installation machine		Frais réels			1 000 000,00 €	65%
PRESTATIONS EXTERNES	indiquer ici l'intitulé de l'étude spécifique dédiée au projet		Frais réels			200 000,00 €	#DIV/0!
TOTAL DES DEPENSES DIRECTES hors frais de personnel						1 200 000,00 €	#DIV/0!
FRAIS DE PERSONNEL DIRECTS FORFAITAIRES	COÛTS DIRECTS de frais de personnel à 20% des coûts directs	FRAIS DE PERSONNEL DIRECTS, uniquement si les coûts directs sont hors marchés publics	Taux forfaitaire	Les dépenses directes sont hors marchés publics à procédure formalisée ?	oui	240 000,00 €	#DIV/0!
TOTAL DES DEPENSES DIRECTES						1 440 000,00 €	93%
COÛTS INDIRECTS FORFAITAIRES	COÛTS INDIRECTS 7% des coûts directs éligibles	coûts indirects du projet	Taux forfaitaire			100 800,00 €	7%
						TOTAL DES DEPENSES	1 540 800,00 €

Les aides d'Etat

Qu'est-ce qu'une aide d'Etat ?

Une aide **accordée par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat** sous quelque forme que ce soit, qui **fausse ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.**



Les aides d'Etat sont incompatibles avec le marché intérieur dans la mesure où elles affectent les échanges entre les Etats membres (Article 107 TFUE)

Exceptions au principe

Le règlement d'exemption par catégorie (RGEC)



Aide déclarée compatible, c'est à dire autorisée.

Les régimes d'aides exemptés ou notifiés



Reprennent les catégories du RGEC de manière plus détaillée .

Le règlement "*de minimis*" général



Aides de faible montant ne faussant pas la concurrence (200.000€ sur 3 exercices fiscaux)



Les aides d'Etat

Régimes aides d'Etat identifiés pour le FTJ

- Régime exempté SA.59108 relatif aux aides à la protection de l'environnement
- Régime exempté SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME
- Régime exempté SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)
- Régime notifié SA.105172 relatif aux aides temporaires destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable.



Au respect des conditions des régimes (incitativité, etc.)

Chaque régime définit le taux d'intensité d'aide maximal en fonction de la nature de l'opération et du bénéficiaire

Présentation grille déclaration PME Aides d'Etat

Tuto vidéo dispo [ici](#) !

34 **Qualification de la structure :** Pour vous aider à répondre : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/756d9260-ee54-11ea-991b-01aa75ed71a1>

35 Ma structure peut elle être considérée, dans le cadre du projet, comme un

36 opérateur économique ? Choisir ici **Alerte automatisée**

37 Complétez, le cas échéant, votre réponse ici.

38

39

40 Mon entreprise est Choisir ici

41 L'entreprise est donc réponse automatisée

42 **Alerte automatisée**

43

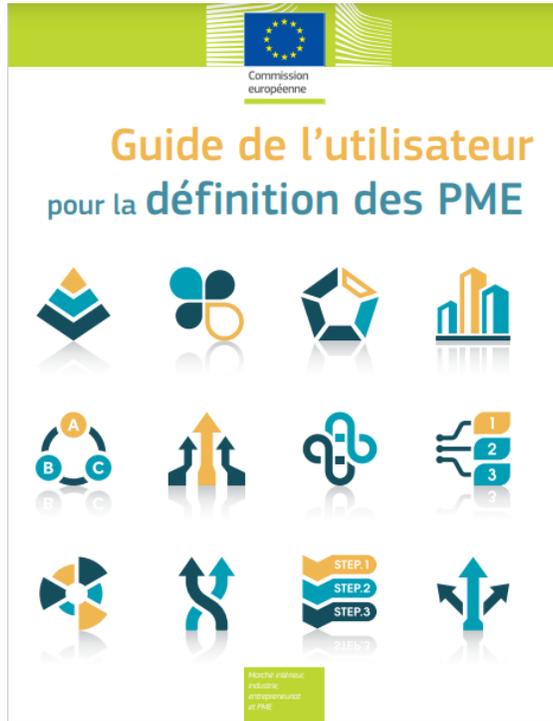
44 Aide à la saisie : Les données des entreprises partenaires ou liées sont intégrées suivant les pourcentages de participations des sociétés partenaires et liées.

45

Année de référence (*) : 202_	Effectif (Unité de Travail par Année)	Chiffre d'affaire (**)	Total du bilan (**)	% appliqué	Effectif à compiler (Unité de Travail par Année)	Part du CA à compiler	Part du Bilan à compiler
à compléter		- €	- €	100%	0	- €	- €
Société partenaire n°1		- €	- €	0%	0	- €	- €
Société partenaire n°2		- €	- €	0%	0	- €	- €
Société partenaire n°3		- €	- €	0%	0	- €	- €
(dupliquer la ligne si nécessaire)		- €	- €	0%	0	- €	- €
Société liée n°1		- €	- €	100%	0	- €	- €
Société liée n°2		- €	- €	100%	0	- €	- €
Société liée n°3		- €	- €	100%	0	- €	- €
(dupliquer la ligne si nécessaire)		- €	- €	100%	0	- €	- €
(*) Toutes les données doivent être afférentes au dernier exercice comptable clôturé et sont calculées sur base annuelle.				Total des données compilées :	0	- €	- €
(**) En milliers d'euros							



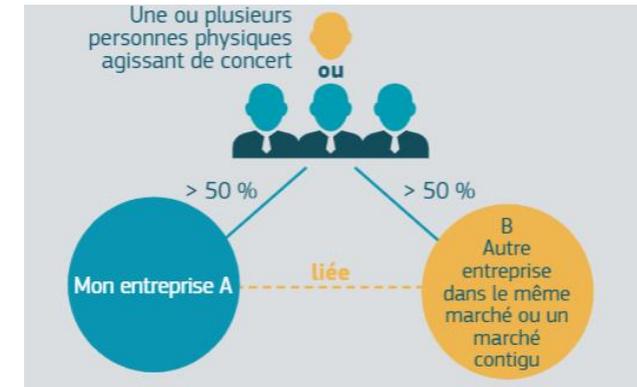
FOCUS : Comment calculer la taille de son entreprise (au sens du droit européen)



[Disponible ici](#)

Seuils (article 2)

Catégorie d'entreprise	Effectifs: unités de travail par an (UTA)	Chiffre d'affaires annuel	OU	Total du bilan annuel
Moyenne	< 250	≤ 50 millions d'euros	OU	≤ 43 millions d'euros
Petite	< 50	≤ 10 millions d'euros	OU	≤ 10 millions d'euros
Micro	< 10	≤ 2 millions d'euros	OU	≤ 2 millions d'euros



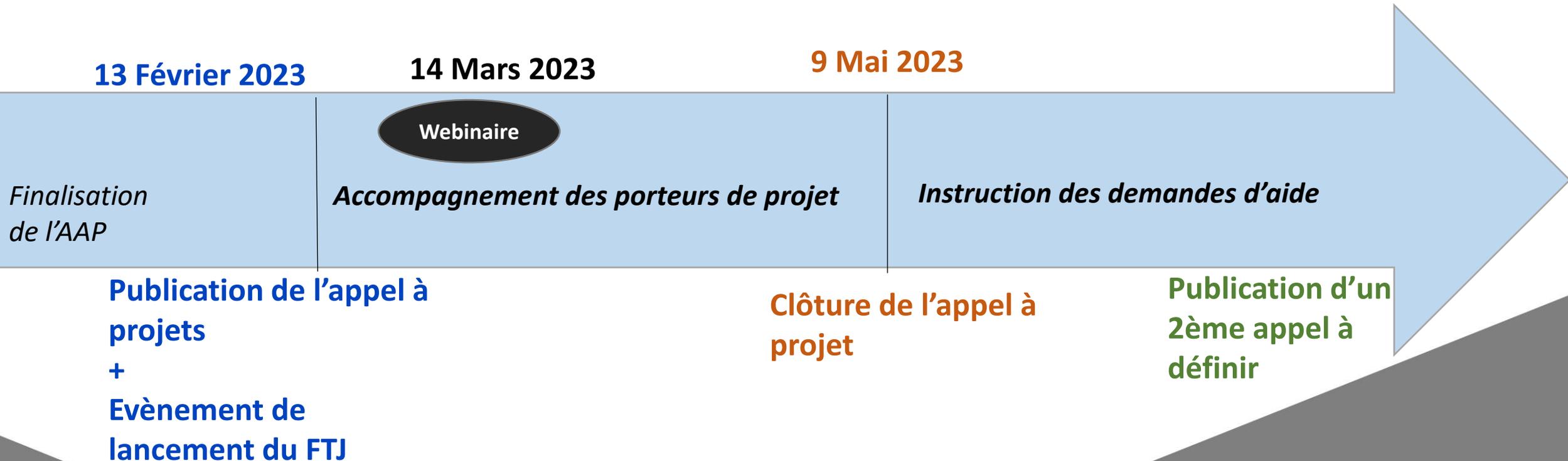
Etes-vous une entreprise autonome, partenaire ou liée (cf [Guide PME](#)) ?

Présentation grille DNSH

2	Auto-évaluation du respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux (respect des articles 17 et 18 du règlement UE n°2020/852 du 18 juin 2020)	
3		
4	<i>Intitulé du projet :</i>	
5	<i>Nom ou raison sociale :</i>	
6	<i>Adresse du siège social :</i>	
7	<i>N° SIREN :</i>	
8		
9	Quel est l'objet de l'opération ?	
10		
11		
12		
13		
14		
15	L'opération est-elle soumise à évaluation environnementale ?	
16		
17	<input type="checkbox"/> Oui	A quel(s) titre(s) ?
18		Selon quelle procédure ?
19		Quelles sont les rubriques concernées ?
20		
21	<input type="checkbox"/> Non	Pour quelle raison ?
22		
23	<input type="checkbox"/> Ne sait pas	Pourquoi ?
24		
25		
26	Le cas échéant, quelles sont les conclusions de l'évaluation environnementale ?	Document à transmettre
27	Au regard de l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire des émissions de gaz à effet de serre ?	<i>Résumé non technique / synthèse</i>
28		
29	Au regard de l'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire des incidences du climat sur la population, la nature ou les biens ?	
30		
31	Au regard des ressources aquatiques, c'est-à-dire de l'état écologique des masses d'eau (surface, souterraines et marines) ?	
32		
33	Au regard de la biodiversité et des écosystèmes ?	
34		
35	Au regard de l'économie circulaire, c'est-à-dire de la production, l'incinération et l'élimination des déchets ?	
36		
37	Au regard des pollutions dans l'air, l'eau et le sol ?	
38		
39		
40		
41	Disposez-vous de l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation de l'opération ?	Document à transmettre
42		<i>Arrêté préfectoral ou autre(s) le cas échéant</i>
43	<input type="checkbox"/> Oui	
44	<input type="checkbox"/> Non	
45		
46		



8. Le calendrier prévisionnel



9. Les contacts

Direction des Affaires Européennes

Direction Déléguée FEDER

Service Transition Juste Ecologique et Energétique

Chef de service : Delphine VITALI



federFTJ@maregionsud.fr

Référentes « FTJ » :

Eloise LECLERCQ et Elodie GARIDOU

Site Internet

<https://europe.maregionsud.fr/>





Des questions ?

